

## Tout savoir sur son voisin grâce à Internet

**VIE PRIVEE.** Aux Etats-Unis, le site Intelius.com prospère en vendant des données personnelles, obtenues grâce aux croisements de fichiers. Tout y passe: mariage, revenu, valeur du bien immobilier, casier judiciaire... .



Nicole Pénicaut  
Le Temps  
Mardi 15 août 2006

Chaque mois, 30 millions de visiteurs se connectent pour vérifier qui est ce nouveau voisin qui vient d'emménager ou qui est cette personne que leurs enfants fréquentent. Niveau de revenu et casier judiciaire à la clé. La curiosité pour son prochain ou la méfiance des employeurs à l'égard de leurs futurs recrutés procurent un joli business aux sociétés qui font commerce de la vie privée des individus.

Numéro 1 du genre: Intelius.com. Créée en 2003 par deux transfuges de Microsoft et d'Infospace, la société vient de se voir attribuer la palme de la «meilleure nouvelle compagnie» par l'American Business Awards. Et de fait, au moins en termes économiques, le bilan se tient: 760% de progression depuis sa naissance et un chiffre d'affaires qui atteint 40 millions de dollars. Juste en vendant «la vérité» sur chacun d'entre nous, dit-elle. Au moins pour ceux qui sont aux Etats-Unis. Car Intelius ne pourrait pas prospérer dans d'autres pays où le croisement de fichiers est strictement réglementé (voir ci-dessous).

Or c'est précisément ce moyen et la multitude de données, laissées aux Etats-Unis dans le domaine public, qui ont permis à la compagnie de rafler plus de la moitié du marché de la recherche des individus. Elle ratisse tout: des listes de commandes sur catalogue aux abonnements à des magazines, en passant par les enregistrements de propriété immobilière, les arrêts de cour de justice... Le nombre d'informations que l'internaute laisse aussi derrière lui, soit parce qu'il tient un blog, soit parce qu'il a répondu à des questionnaires en ligne, fait le reste.

Le résultat fait froid dans le dos. Prenons un individu X, une lointaine relation dont on aimerait bien retrouver la trace. Son adresse et son numéro de téléphone devraient en principe suffire, mais Intelius se fait fort, pour 7,95 dollars (environ 6,20 euros), de retracer la vie privée (mariage, divorce, nombre d'enfants, déménagements) de notre lointaine relation. S'affichent aussi son revenu, la valeur de son bien immobilier. On va connaître la surface de sa maison, le nombre de pièces et même le mode de

chauffage. La photo satellite du bien est certes un peu floue, mais le plan du quartier est précis, et une fiche nous indique le «profil» de la population environnante: pourcentage de Blancs ou de Noirs, niveau d'éducation et de revenus. Well educated: notre lointaine relation vit dans un quartier résidentiel de Boston.

Ira-t-on jusqu'à vérifier ses antécédents judiciaires? Moyennant 49,95 dollars (environ 39,10 euros) de plus, Intelius nous y incite fortement pour the peace of mind, comme ils disent. Deux secondes après, le résultat s'affiche: négatif. Même pas une condamnation en état d'ivresse. Ni une petite banqueroute. Car Intelius propose en effet de scruter le passé «criminel» de n'importe qui, histoire de vérifier s'il a, par exemple, été ou non condamné pour «offense sexuelle». L'idée étant d'amener tout parent à se poser cette question: «Connaissez-vous réellement la personne qui s'occupe de votre enfant?» «Et, au fond, savez-vous qui est son coach sportif?»

Aux Etats-Unis, ce type de service fait peu débat. Et s'il a été critiqué, c'est par des détectives professionnels qui trouvaient les données recueillies insuffisamment actualisées, notamment en matière judiciaire. Intelius ne le nie pas: «Si la justice met du temps à publier les jugements, ce n'est pas de notre faute.» L'entreprise invite cependant tout un chacun à vérifier sur son site la qualité des informations qu'elle détient sur eux. Moyennant finances, évidemment. Et, pour se couvrir, rappelle à ses clients qu'ils ne doivent pas utiliser les informations obtenues sur une personne pour la «harceler» ou la «menacer». Un vœu qui ne mange pas de pain et qui en dit long sur les risques d'un service comme le sien.

### **Risques limités en Suisse.**

#### **La loi sur la protection des données restreint la circulation d'informations privées sur Internet.**

Patricia Briel .

Selon Jean-Philippe Walter, préposé fédéral suppléant à la Protection des données, «un site de l'ampleur d'Intelius ne saurait se concevoir en Suisse. Comme dans tous les pays européens, nous avons une loi sur la protection des données.» La circulation d'informations de nature privée sur Internet doit donc respecter les limites fixées par cette loi (LPD), entrée en vigueur le 1er juillet 1993.

La loi interdit de collecter des données personnelles sans en informer la personne concernée, ou contre son gré. Le but de la collecte de données doit lui être signalé. De plus, il existe des précautions supplémentaires à prendre lors du traitement et de la communication de renseignements sensibles concernant la sphère intime, les poursuites ou sanctions pénales ou administratives, la santé, les opinions ou activités religieuses, politiques et syndicales, l'appartenance à une race, les mesures d'aide sociale ou le profil de la personnalité. Il n'est donc pas possible d'obtenir sans autre des éléments sur le passé criminel de quelqu'un, ou une faillite.

La LPD précise cependant qu'«il n'y a pas atteinte à la personnalité lorsque la personne concernée a rendu les données accessibles à tout un chacun et ne s'est pas opposée formellement» à leur traitement.

Enfin, dans certains cas précis, la loi considère qu'il n'y a pas atteinte à la sphère privée, malgré le traitement de données personnelles sans le consentement de la personne concernée. Par exemple s'il y a un intérêt prépondérant privé de la personne qui traite les données dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution d'un contrat.

En cas de violation des règles fixées, la loi prévoit des sanctions allant de l'amende aux arrêts.